



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Commissariat Général au Développement Durable
Direction de la Recherche et de l'Innovation
Mission pour l'Information Géographique

Paris, le 19 mai 2014

Organisation de la gouvernance de PRODIGE.

Groupe technique « Plate-forme Prodige Etat et collectivités territoriales »	Groupe de concertation entre l'Etat et les collectivités territoriales (particulièrement les conseils régionaux), chargé de définir les spécifications fonctionnelles et techniques des versions successives du progiciel Prodige, en prenant en compte les besoins des services de l'État et des collectivités territoriales intéressées. Largement ouvert, il centralise les demandes d'évolutions émanant des maîtrises d'ouvrage régionales et des utilisateurs, priorise et arbitre, et définit les orientations générales. Il est aussi un lieu de partage d'expériences et d'échanges entre les régions.
Comité de pilotage Prodige	Les membres du groupe technique « Plate-forme Prodige Etat et collectivités territoriales » sont trop nombreux pour que ce groupe puisse assurer le pilotage opérationnel de la réalisation d'une nouvelle version. Pour chaque nouvelle version, le groupe crée donc un Comité de pilotage Prodige, qui rassemble les partenaires intéressés, notamment les financeurs, pour assurer ce pilotage opérationnel.
MIG	Maîtrise d'ouvrage coordonnatrice, elle anime le groupe technique « Plate-forme Prodige Etat et collectivités territoriales », coordonne les partenaires, recherche le consensus. Elle finance les évolutions, avec la participation des partenaires régionaux intéressés.
MOA régionales	Dépend du projet régional : SGAR et services de l'Etat, conseils régionaux, autres collectivités territoriales, partenariat Etat - Collectivités territoriales. Chaque MOA régionale nomme un correspondant qui participe au groupe technique « Plate-forme Prodige Etat et collectivités territoriales ».
Chef de projet de maîtrise d'ouvrage (CPMO)	Il est désigné par le premier comité de pilotage Prodige dans le cadre de la réalisation de chaque nouvelle version de Prodige
Groupe des administrateurs de plateforme	Il est force de proposition pour les améliorations de Prodige, et assure la synthèse de l'expression des besoins d'évolution des utilisateurs. Il facilite l'échange d'expérience et la montée en compétence collective sur Prodige.
Assistance à MOA et MOE fonctionnelle	La Division Villes et Territoires du CEREMA analyse les demandes d'évolution. Elle s'appuie sur les experts techniques du ministère du développement durable(CP2I :

	PNE infrastructure géomatique et centre serveur). Elle réalise les cahiers des charges des versions successives.
MOE technique	Assurée par le DO Ouest du CP2I.
Maîtrise d'œuvre d'accompagnement	Assurée par la Division Villes et Territoires du CEREMA : animation de la communauté des utilisateurs, documentation « utilisateur », assistance aux utilisateurs, organisation des formations.
Pôle national de diffusion de Prodige (PND)	Assurée par le DO Ouest du CP2I : assistance aux administrateurs de plateforme, mise en place et administration d'un site de démonstration de Prodige, et mise en place des sites pilotes.